**Zeitschrift:** Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Herausgeber:** École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

**Band:** 26 (1969)

**Heft:** 5

**Artikel:** Problèmes des sportifs réfugiés

**Autor:** Pedergnana, Hermann

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-997359

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Problèmes des sportifs réfugiés

De gros efforts sont actuellement déployés en faveur des milliers de Tchécoslovaques qui se sont réfugiés dans notre pays. Il y a parmi eux de nombreux sportifs qui désireraient volontiers pratiquer aussi leur sport en Suisse.
Dans la plupart des sports, ces gens ont tout d'abord à franchir l'obstacle des dispositions internationales régissant les transferts. En athlétisme et en natation par exemple, la chose ne pose aucun problème. Cela se complique dans le cas de sports d'équipe, où il faut passer un nouvel obstacle, celui qui limite le nombre des étrangers par équipe.
En handball, les réfugiés tchécoslovaques parviennent rapidement à s'intégrer et à jouer. Et même si la fédération tchécoslovaque faisait des difficultés, on peut compter sur une solution généreuse de la part de la Suisse. Seul demeurerait prescrit le délai de transfert de 60 jours, d'ailleurs applicable à tout joueur suisse.
En football, les choses se compliquent davantage, car on y applique le contrôle le plus rigoureux, sur le plan international également. Diverses demandes sont parvenues à l'ASF au sujet de réfugiés tchécoslovaques. On procède alors, en général, de telle sorte que l'AFS sollicite de la fédération tchécoslovaque la lettre de sortie. Si elle n'obtient pas de réponse, ce qui fut à chaque fois le cas jusqu'ici, le réfugié a l'autorisation de jouer après un délai de 60 jours. Au cas où la fédération tchécoslovaque refuserait de libérer tel ou tel joueur, le cas serait transmis à la FIFA, qui devrait ensuite prendre une décision Mais jusqu'à maintenant on n'a pas encore été jusque là. On peut supposer que seuls des sportifs d'élite auront des difficultés; les autres pourront sans peine jouer dans les clubs des ligues amateurs; et certaines d'entre elles ne prescrivent même aucune limitation du nombre des joueurs étrangers.
Un seul joueur n'a pas de chance: c'est le réfugié qui désire jouer au hockey sur glace en Suisse. Pour lui, les possibilités sont tout simplement nulles. Il pourrait tout au plus disputer des maches amicaux. Jusqu'ici toutefois, aucun hockeyeur d'élite n'a demandé l'asile politique dans notre pays. Il y a toutefois des jeunes gens des ligues inférieures tchécoslovaques qui ont trouvé refuge chez nous. Pour des raisons purement humanitaires, il serait souhaitable que l'on fasse en sorte que les réfugiés qui ont reçu de notre pays l'asile politique soient dorénavant considérés comme des sportifs suisses.

Hermann Pedergnana / Trad. N. T.

# Sportifs, attention à votre colonne vertébrale

On pourrait croire que c'est un mal à la mode. Il n'en est rien: c'est véritablement une épidémie. En 1968, huit personnes sur dix souffrent peu ou prou de leur colonne vertébrale. Comment elles en souffrent? De la façon la plus variée et les douleurs sont très différentes, qui vont de celles causées par un petit tassement de vertèbres à la hernie discale arrivant à une sciatique paralysante.
Pourquoi on en souffre en 1968 beaucoup plus que dans les temps anciens? Pour plusieurs raisons. D'abord, parce que c'est une maladie moderne par excellence. La vie actuelle toujours plus pressante, toujours plus pressée, multiplie pour le citadin chocs et vibrations. Entre ce citadin bousculé et secoué des heures durant dans un autobus chaotique et le paysan de naguère poussant paisiblement son âne, il y a vraiment une sérieuse différence.
Autre raison: la paresse musculaire qu'impose cette même vie moderne. L'homme, étant le seul animal qui marche en permanence dans une attitude verticale, a besoin, pour soutenir le poids de son corps, d'une musculature dorsale et lombaire très développée. Or que fait-il dans la cité moderne pour fortifier cette musculature? A de rares exceptions près, il ne fait pas grand-chose, c'est-à-dire qu'il cède à la facilité du déplacement mécanique. Pour aller à son travail, il utilise le métro ou l'autobus. Pour aller au cinéma, il prend un taxi.
Est-ce à dire que toute personne entretenant bien ses muscles, que tout sportif, soit à l'abri d'un accident vertébrale? Absolument pas. Si le terrain est moins fragile, les risques sont accrus. C'est une lapalissade: un rugbyman est soumis à des chocs bien plus rudes qu'un paisible employé de bureau.
Les risques varient avec le sport pratiqué. Un sauteur aura plus fréquemment un tassement vertébral qu'un lutteur ou qu'un judoka guetté, lui, par une subluxation ou un décollage atlas-axis. La lombalgie menace les joueurs de tennis ou de golf, alors que le traumatisme pur et simple atteint plutôt rugbyman ou footballeurs, et que les lanceurs seront plus sujets à des entorses vertébrales.
Or porter atteinte à la colonne vertébrale, c'est porter atteinte à l'organisme tout entier. Cela, ont le sait depuis des siècles. Hippocrate et Galien, les deux célèbres médecins de la Grèce antique, connaissaient déjà l'art de débloquer les vertèbres et les bienfaits qu'en retirait le malade.

**Responsable d'une centaine de maladies**

Technique toute empirique, d'ailleurs, car il faudra attendre de longs siècles avant que l'on puisse décrire cette colonne vertébrale en termes scientifiques: un ensemble composé de 33 pièces osseuses (les vertèbres) empilées les unes sur les autres et séparées par un disque vertébral jouant le rôle d'amortisseur. Ces vertèbres sont unies par un complexe de ligaments et des attaches musculaires très vascularisées et où abondent les racines nerveuses, sensitives et motrices.
Premier rôle de la colonne vertébrale: être le conduit protecteur de la moelle épinière. Entre chaque vertèbre un espace (trou de conjugaison) par lequel sortent trente et une paires de nerfs. L'ensemble constitue le nerf rachidien dont les diverses ramifications vont à leur tour, par l'entremise des ganglions sympathiques, commander à de multiples organes et régner ainsi sur les fonctions de notre organisme tout entier.
Voilà pourquoi la colonne vertébrale peut être responsable d'une bonne centaine de maladies qui vont des simples névralgies à la paralysie générale, en passant par certaines maladies du sang, à certains cas d'obésité, de troubles glandulaires et jusqu'aux ulcères, l'asthme, le rhume des foins, la constipation et autres affections respiratoires ou circulatoires.

Jean Barial «L'Equipe»